2020 LE PETIT DROIT DES SOCIÉTÉS

L'ESSENTIEL EN BREF

L. SINÉ

DUNOD

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS CET OUVRAGE

AGE: Assemblée générale extraordinaire
 AGO: Assemblée générale ordinaire

AMF: Autorité des marchés financiers

BALO: Bulletin des annonces légales obligatoires
 BIC: Bénéfices industriels et commerciaux

BNC: Bénéfices non commerciaux

BUDACC:Bulletin des annonces civiles et commerciales

CAC: Commissaire aux comptesCAHT: Chiffre d'affaires hors taxe

CFE: Centre de formalités des entreprises

• C. com.: Code de commerce

• C. civ.: Code civil

CSS: Code de la Sécurité sociale

DG: Directeur généralDGD: Directeur général

EIRL: Entrepreneur individuel à responsabilité limitée
 EURL: Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
 IRPP: Impôt sur le revenu des personnes physiques

• IS: Impôt sur les sociétés

• JOCE: Journal officiel des communautés européennes

• OPA: Offre publique d'achat

• RCS: Registre de commerce des sociétés

SA: Société anonyme

SARL: Société à responsabilité limitée
 SAS: Société par actions simplifiée

• SASU: Société par actions simplifiée unipersonnelle

SCA: Société en commandite par actions
 SCS: Société en commandite simple

SE: Société européenne

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est bisse d'alerter le lecteur sur la menoce que représente pour l'avenir de l'écrit, porticulièrement dans le domaine de l'édition technique et universi-

taire, le développement massif du photocopillage. Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photoco-

pie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctment est aujourd'hui menacée.



droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

© Dunod, 2020

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-080476-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. 1 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les principes fondamentaux du droit des sociétés

- FICHE 1 Les différentes formes de sociétés
- FICHE 2 La création d'entreprise

Le fonctionnement des sociétés commerciales

- FICHE 3 Le fonctionnement des sociétés civiles
- FICHE 4 Le fonctionnement de la SNC
- FICHE 5 Le fonctionnement de la SARL/EURL
- FICHE 6 Comparaison SARL/EURL
- FICHE 7 Les organigrammes des différents modes d'organisation de la SA
- FICHE 8 L'administration et la direction des SA à conseil d'administration
- FICHE 9 La direction et le contrôle de la SA avec directoire
- FICHE 10 Le statut juridique des dirigeants des SA
- FICHE 11 Les assemblées d'actionnaires
- FICHE 12 Notion de sociétés en commandite (SCS et SCA)
- FICHE 13 Le fonctionnement de la société par actions simplifiée
- FICHE 14 Le fonctionnement des sociétés d'exercice libéral

Les évolutions des sociétés commerciales

- FICHE 15 La notion d'offre au public de titres financiers
- FICHE 16 Les valeurs mobilières émises par les sociétés par actions
- FICHE 17 L'établissement de comptes prévisionnels

Les regroupements de sociétés

- FICHE 18 La notion de groupe
- FICHE 19 Les comptes consolidés
- Évolutions des obligations d'informations comptables juridiques et sociales

Le contrôle externe des sociétés

FICHE 21 Le contrôle des commissaires aux comptes

La disparition de la société

FICHE 22 Dissolution et liquidation des sociétés

LES DIFFÉRENTES FORMES DE SOCIÉTÉS

Notion de société

Une société est un sujet de droit appelé personne morale et dotée de la personnalité juridique à compter de son immatriculation au Registre du commerce.

Dès l'obtention de son numéro de RCS, la société se trouve dotée de la capacité juridique lui permettant d'intervenir dans tous les domaines, sous sa propre identité et de façon autonome par rapport aux associés qui l'ont constituée.

Elle peut, par exemple, s'engager dans les liens du contrat, consentir des garanties ou agir en justice...

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 introduit une dimension nouvelle dans la définition de la société qui fait l'objet de l'alinéa 2 nouveau de l'article 1833 du Code civil :

« La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. »

Les sociétés commerciales

Le Code de commerce prévoit plusieurs structures susceptibles d'être constituées pour développer une activité commerciale.

Un choix peut donc être opéré par les fondateurs :

Forme juridique	Capital social	Titres émis	Nombre d'associés	Dirigeants
Société en nom collectif	Pas de capital social minimum	Parts sociales	2 au moins	Gérant(s)
Société en commandite simple	Pas de capital social minimum	Parts sociales	2 au moins (1 comman- dité, 1 commandi- taire)	Gérant(s)
EURL/SARL	Librement fixé dans les statuts	Parts sociales	1 (EURL) 2 à 100 (SARL)	Gérant(s)
SA	37000€	Actions nominatives et au porteur	2 au moins	Conseil d'ad- ministration + Directeur général et Directeur(s) général(aux) délégué(s) ou conseil de surveillance + Directoire
Société en commandite par actions	37000€	Actions nominatives et au porteur	4 au moins (dont 3 com- manditaires et 1 comman- dité)	Gérant(s) + Conseil de surveillance